

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 DECEMBRE 2008

Présents : Didier GUILLAUME – Jean-Yves PILLIER – Alain DAVASE– Catherine CLEMOT – Caroline ROBINEAU - Martine BEAUMONT – Michel COULETEL – Christian CUSSONNEAU — Dominique BILLY – Gabriel HUBERT.

Absent : Gilles FOULON.

1. Adhésion au contrat d'assurance groupe «risques statutaires»

Le Maire a rappelé au Conseil Municipal que par la délibération en date du 18 février 2008, la commune a chargé le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire.

Vu le contrat groupe conclu par le Centre de Gestion auprès de CAPAVES, via CACEP, et considérant les taux proposés,

le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer la collectivité au contrat d'assurance groupe, avec couverture des charges patronales.

2. Demandes d'adhésion de communautés de communes au Syndicat Intercommunal des Energies de Maine-et-Loire (SIEML)

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable à l'adhésion, au titre de la compétence optionnelle liée à l'éclairage public, des communautés de communes suivantes :

- Communauté de Communes du Gennois,
- Communauté de Communes de la région de Doué-la-Fontaine,
- Communauté de Communes du Canton de Segré,
- Communauté de Communes du canton de Noyant.

3. Révision du prix de vente de la parcelle de terrain au Clos de la Maligny

Monsieur le Maire a rappelé que lors du conseil municipal du 30 septembre 2008, suite à la demande d'achat de la parcelle cadastrée section ZE numéro 737 de 490 m² et de la parcelle cadastrée section ZE numéro 740 en partie (environ 100m²) par les 3 propriétaires des parcelles contigües afin de permettre l'extension de leur jardin, le Conseil Municipal avait accepté de vendre ces parcelles au prix de 20€ HT le m².

Il a ensuite rapporté le refus d'achat des demandeurs compte-tenu du prix de vente proposé et jugé exorbitant.

Après enquête auprès de professionnels de l'immobilier sur la valeur de parcelles constructibles déclassées en jardin et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a décidé de modifier le prix de vente des dites parcelles et de l'arrêter à 5€ HT le m² (prix de vente moyen du m² de jardin sur la commune des Ulmes) en précisant que les frais de bornage concernant la partition des parcelles resteront à la charge des acquéreurs.

4. Tarifs de l'option «PODIUM» de la salle d'animation de La Maligny

Il a été rappelé que la salle d'animation de La Maligny peut être équipée d'un podium constitué de 12 modules (d'1,2m sur 1,2m) couvrants une surface maximum de 17,3 m² et d'un escalier d'accès.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de fixer un tarif de location de ce podium à savoir, 40. euros, à compter du 1^{er} janvier 2009, que ce soit pour les habitants de la commune ou hors commune et cela pour toute réservation de la salle effectuée après le 11 décembre 2008. Il a été précisé d'une part, que sa location sera gratuite pour les associations communales des Ulmes et d'autre part, que dans tous les cas, il sera monté et démonté par les services communaux.

5. Photocopieur de la mairie

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de remplacer le photocopieur actuel (noir & blanc), l'imprimante laser couleur (format A4) et le fax par un seul et même appareil, à savoir, un copieur-couleur/imprimante Konica C203 avec connexion réseau et fax réseau permettant la visualisation des télécopies sur un PC afin d'en éviter l'impression systématique, en location, et a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de location, pour une durée de 5 ans, moyennant un loyer mensuel de 91€ hors taxes, étant entendu que le photocopieur actuel sera rétrocédé au SIUP pour remplacer celui de l'école des Ulmes, vétuste, pour une valeur actualisée, à déterminer, par rapport à son prix d'achat il y a 2 ans.

6. Equipements de la cuisine de la cantine de l'école

A la demande de la Direction des services vétérinaires afin de garantir la sécurité alimentaire des enfants, le conseil Municipal a décidé de remplacer au plus tôt le matériel obsolète. Il sera donc acheté une armoire réfrigérante de 1400l avec 2 portes, un fourneau à gaz simple service avec son soubassement et un four mixte (air pulsé, vapeur et régénération) avec son support. Des études de devis sont en cours.

7. Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles

Le président du GDON des Ulmes a démissionné et la trésorière a décidé de cesser ses fonctions après plus de vingt ans de service. Afin d'assurer la continuité du service, le maire a demandé à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organisme Nuisibles de Maine et Loire d'organiser une réunion explicative pour les personnes concernées le lundi 22 décembre 20H dans la salle du conseil afin de pouvoir remplacer les membres démissionnaires.

8. Décharge sauvage au lieu dit « le commun des fontaines » dans les bois communaux

Pour éviter l'extension de la décharge sauvage au lieu dit « le commun des fontaines », Le Conseil Municipal a décidé de fermer le site en posant une clôture grillagée de 2 mètres doublée d'un talus végétalisé de même hauteur sur toute la longueur du chemin jouxtant la décharge. Une entrée protégée sera réalisée pour une utilisation exclusivement réservée aux services communaux. Des panneaux rappelant l'interdiction de déposer des gravats et les risques encourus seront apposés à l'entrée du site.

9. Cimetière communal: reprise des concessions abandonnées

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable pour la mise en place d'une procédure de reprise de concessions abandonnées dans le cimetière communal. Le Maire va étudier les démarches à accomplir pour lancer ce projet.

Prochain conseil le mardi 13 janvier 2009 à 20H30